**Pour votre protection et votre bien-être.**

**Concept de protection pour les établissements d’hôtellerie et de restauration**

La santé de nos clients et de nos collaborateurs est notre priorité, c’est pourquoi, avec l’aide d’HotellerieSuisse et en nous fondant sur les directives de l’Office fédéral de la santé publique (OFSP), nous avons mis en œuvre des mesures conformes au concept de protection.

Veuillez ne pas séjourner chez nous si vous avez, **au cours des derniers jours**, présenté des **symptômes** indiquant une affection des voies respiratoires. Veuillez par ailleurs nous avertir si de tels symptômes apparaissent **pendant ou après votre séjour** chez nous.

* Les exigences de sécurité sont susceptibles de restreindre nos services; par ailleurs, le nombre de personnes autorisé est limité dans certaines zones.
* Nous adaptons les mesures de protection au fur et à mesure de l’évolution des exigences et des recommandations et nos collaborateurs sont régulièrement formés.
* Nous nettoyons et désinfectons dans les règles de l’art et plus souvent qu’à l’ordinaire les surfaces, les objets et le matériel de travail fréquemment manipulés (poignées de porte, boutons d’ascenseur et interrupteurs, etc.). Nos collaborateurs portent en outre des masques de protection et des gants pour certaines tâches spécifiques.

**Veuillez tenir compte des recommandations suivantes et des informations affichées.**

1. Respectez la **règle de distanciation de 1.5 m** par rapport aux clients et groupes de clients, ainsi qu’aux collaborateurs. Elle s’applique également dans les vestiaires, toilettes, douches et salles de repos.
2. Des **marquages au sol / barrières** ont été mis en place dans les zones critiques. Des vitres de séparation sont installées là où la distance ne peut être respectée.
3. **Évitez** d’utiliser **l’ascenseur** avec d’autres groupes de clients ou veillez à maintenir la distance appropriée.
4. Veuillez respecter le **nombre maximal de personnes autorisées** affiché dans l’entrée des pièces fermées (bibliothèque, pièces de séjour, wellness, etc.) et suivre les instructions de nos collaborateurs. Respectez là aussi les règles de distanciation.
5. **Lavez / désinfectez vos mains régulièrement.** Dans la mesure du possible, **ne touchez que vos affaires** ou désinfectez-vous ensuite les mains.
6. Faites-vous attribuer une place par nos collaborateurs et respectez les règles de distanciation.
7. Faites **noter vos consommations sur votre chambre ou réglez-les par carte**, de préférence sans contact.
8. Il n’y a pas de consignes au sujet de l’utilisation de **masques de protection**, mais vous pouvez porter le vôtre à tout moment.
9. **Êtes-vous un client extérieur qui ne séjourne pas à l’hôtel?** Veuillez nous communiquer vos coordonnées, afin que le service médical cantonal puisse vous joindre en cas de besoin. Les données sont traitées de manière confidentielle et détruites à l’expiration de l’obligation de conservation de 14 jours.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre aide et répondrons volontiers à vos questions.